



MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE EAST

RAPPORT DU MAIRE

Des faits saillants du rapport financier 2024

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, en cette séance ordinaire du conseil municipale le 2 juin 2025, je fais rapport aux citoyens de Stanbridge East des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, tel que vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

ÉTATS FINANCIERS 2024 ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR:

Exercice financier se terminant le 31 décembre 2024

Revenus 1 666 728\$

Charges 1 532 999\$

Moins : revenus d'investissement (24 061\$)

Excédent de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales 109 668\$

Éléments de conciliation à des fins fiscales;

- Amortissement des immobilisations	278 397\$
- Remboursement dette à long terme	(35 292\$)
- Activités d'investissement	(142 960\$)
- Excédent (déficit) accumulé	52 500\$

Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales 262 313\$

Excédent de fonctionnement non affecté au 31-12-2024; 1 463 143\$

(*dont 100 000\$ a été affecté pour l'exercice 2025)

La dette à long terme de la municipalité s'élève à 32 100\$.

- 32 100\$ règlement d'emprunt n°371 relatives aux travaux de collecte et d'assainissement des eaux usées (échéance le 13 janvier 2025).

Le rapport financier 2024, daté du 2 avril 2025 par les vérificateurs externes, indique à l'exception des incidences du problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" du rapport, que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Stanbridge East au 31 décembre 2024 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financier nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve : Aux 31 décembre 2024 et 2023, la municipalité n'a pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, n'a pas fournis les informations requises sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et n'a pas déterminé les ajustements à apporter aux autres postes des états financiers, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 n'ont pu être quantifiées.

Rémunération et allocation de dépenses des élus municipaux :

Voici les rémunérations et allocations de dépenses des élu(e)s municipaux en 2024.

Maire : Rémunération (Excluant charges sociales) : 15 861\$ et allocation de base : 7 733 \$

Conseillers (chaque): Rémunération (Excluant charges sociales) : 3 029 \$ et allocation de base : 1 449\$

(Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité; d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal (ex : MRC, régie,ect.)

Réalisations 2024 du programme triennal d'immobilisations

- Travaux de pose de la deuxième couche de pavage : environ 60 mètres sur la rue Maple et environ 200 mètres sur la rue River.
- Achat d'une gratte niveleuse pour l'entretien des routes en gravier.
- Remplacement des vitrages thermos de 24 fenêtres à l'hôtel de ville et à la bibliothèque.
- Acquisition d'un nouveau photocopieur pour l'hôtel de ville.

Greg Vaughan

Maire